



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 24 juin 2024**

**Date de la convocation** : mardi 18 juin 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 49

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 55 Comédies au Zénith 2024/2025 : tarif de l'abonnement**

**Rapporteur** : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Un contrat de délégation de service public a été conclu pour une durée de 14 ans et 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 entre la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements (SPL PBPE) et la Ville de Pau.

Par délibération n° 50 le conseil municipal du 27 juin 2022, a approuvé une convention-cadre de partenariat pour la co-organisation d'une programmation de comédies grand public au Zénith pour les saisons 2022-2023/2023-2024/2024-2025, le coût prévisionnel consolidé d'une saison de 3 à 4 spectacles s'établit entre 180 000 € et 200 000 € TTC.

Le budget consacré par la Ville à l'achat de spectacles programmés est maintenu à 90 200 € TTC.

Le prix des places en plein tarif est compris entre 20 € et 50 € selon la notoriété des têtes d'affiches programmées et en fonction du budget prévisionnel établi et validé.

Un tarif réduit est compris entre 20 € et 25 €. Il est mis en place à destination des bénéficiaires des minimas sociaux, des demandeurs d'emplois, des moins de 26 ans, et des personnes à mobilités réduites.

Les comités d'entreprises et les groupes bénéficient d'un tarif réduit de -10% sur le plein tarif.

La programmation des comédies grand public comprendra trois spectacles, pour la saison 2024/2025.

Il convient donc d'ajuster le tarif de l'abonnement initialement fixé à 139 € pour quatre comédies, à 125 € pour trois comédies de la saison.

Tous ces tarifs sont arrêtés et validés par les deux parties chaque année avant le lancement de la saison suivante.

La SPL PBPE conservera la recette de billetterie collectée à hauteur du montant des dépenses acquittées ou avancées par ses soins incluant les frais fixes d'organisation. L'éventuel excédent restant sera réparti entre la Ville et la SPL PBPE au prorata de leurs apports respectifs.

**Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 10 juin 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir fixer le tarif abonnement à 125 € pour trois représentations de la saison 2024/2025.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU